

PROTOCOLE FEU, QUE FAIRE EN CAS DE SINISTRE ?

DONNER L'ALARME aux sapeurs-pompiers par téléphone au n° 118.

- Communication aux pompiers : la nature de l'événement ; l'adresse complète du bâtiment (Rue de la Navigation 11-13, angle rue du Levant, 1201 Genève/Rue de Lausanne 54, 1201 Genève) ; sa localisation dans le bâtiment (étage) ; le nombre de victimes éventuelles ; les principales actions menées.

DONNER L'ALARME aux collègues et au public présent.e.x.s

- Vérifier chaque pièce et faire sortir en indiquant les lieux de rassemblement
- A la Navigation, des gilets se trouvent derrière le bar afin de signaler qui vous êtes ; des sifflets se trouvent dans toutes les pièces afin de donner l'alerte

AVERTIR les responsables bâtiment :

- Christophe Catin 076 358 40 52
- Juliette Di Giorgio 076 417 40 51
- Numéro d'urgence Dialogai dévié en permanence chez Juliette 079 661 13 91

GARDER votre calme.

RENSEIGNER le public.

ÉVALUER LE SINISTRE en respectant scrupuleusement les règles de sécurité suivantes :

- NE PAS INTERVENIR SEUL.E.X !
- SE MUNIR des moyens d'extinction appropriés.
- AVANT d'ouvrir une porte, ESTIMER la température à l'intérieur en touchant la porte
- et la poignée.

EVACUER :

- FERMER les fenêtres.
- FERMER la porte de votre bureau en le quittant.
- SUIVRE LES VOIES D'EVACUATION
- NE PAS UTILISER l'ascenseur.

DEMANDER DE L'AIDE EN CAS DE BESOIN !

ÉVACUER le bâtiment dans le calme en prenant vos valeurs.

REJOINDRE le lieu de rassemblement défini.

- DIAL : Trottoir rue de la Navigation zone piétonne
- REGE : Trottoir rue de la Navigation zone piétonne
- CPGE : Trottoir rue de Lausanne

ATTENDRE LES INDICATIONS des pompiers.

VALIDATION
DATE 15.07.2025
DIRECTION
SALARIE.E.X